



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le 20/10/2022

SUEDT/UPPP

Affaire suivie par : Régine Cardis

04 68 71 76 33

[regine.cardis@aude.gouv.fr](mailto:regine.cardis@aude.gouv.fr)

Monsieur le Directeur,

En application des dispositions de l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime et du décret n°2016-1190 du 31 août 2016, SAS URBA299 a transmis, le 20 août 2022, une étude préalable aux mesures de compensation collective agricole relative au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Alzonne.

Cette étude préalable, réalisée par le bureau d'étude ARTIFEX a été soumise, le 20 octobre 2022, à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Aude.

L'étude considère que le projet n'a pas d'impact ou un impact négligeable sur l'exploitation et l'économie agricole de l'aire d'étude, compte tenu de la surface concernée (2,2 ha), sans production agricole (jachère).

Le montant de la compensation s'élève à 27 000 € dont 15 822 € pour la valeur vénale des terres (7 210 €/ha). Il est destiné au financement du projet d'irrigation porté par l'ASA Caux-et-Sauzens.

L'étude réalisée par le bureau d'étude ARTIFEX ne respecte pas le cadre départemental fixé et construit avec les membres de la CDPENAF (dont la SAFER et la Chambre d'agriculture) en particulier.

En effet, la séquence Eviter-Réduire-Compenser n'est pas démontrée. Par ailleurs, le projet est limitrophe du projet touristique de Joucla (cabanes dans les arbres).

En conséquence, j'émet un avis défavorable à cette étude.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le président  
URBA 299  
75, allées Wilhelm Roentgen  
34 000 MONTPELLIER

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental  
des territoires et de la mer

  
Vincent Cligniez